

Comité permanent des finances (FINA)

Consultations prébudgétaires 2012

Jim Budd

Réponses

1. Reprise économique et croissance

Compte tenu du climat d'austérité budgétaire actuel au sein du gouvernement fédéral et dans le monde, quelles mesures fédérales particulières estimez-vous nécessaires pour assurer la reprise économique et une plus forte croissance économique au Canada?

S.O.

2. Création d'emplois

Les entreprises canadiennes étant aux prises avec les pressions qu'exercent sur elles des facteurs comme l'incertitude relative à la reprise économique aux États-Unis, à la crise de la dette souveraine en Europe et à la concurrence livrée par un certain nombre de pays développés et en développement, quelles mesures particulières devraient, selon vous, être prises pour promouvoir la création d'emplois au Canada, notamment celle qui est attribuable à l'accroissement du commerce intérieur et international?

S.O.

3. Changement démographique

Quelles mesures spécifiques le gouvernement fédéral devrait-il prendre, selon vous, pour aider le pays à faire face aux conséquences du vieillissement de la population canadienne et des pénuries de main-d'œuvre?

Plus de stimulants fiscaux pour les programmes d'apprentissage.

4. Productivité

Compte tenu des difficultés que connaît le marché de l'emploi du fait, notamment, du vieillissement de la population et des efforts toujours consacrés aux mesures visant à accroître la compétitivité du pays, quelles initiatives fédérales particulières sont-elles nécessaires pour le renforcement de la productivité au Canada?

5. Autres défis

On sait que des particuliers, des entreprises et des communautés éprouvent des difficultés actuellement au Canada. Quels sont, selon vous, ceux qui éprouvent le plus de difficultés, quelles sont ces difficultés et quelles mesures fédérales sont-elles nécessaires pour remédier à ces difficultés?

1) Permettre aux prestataires de pensions d'invalidité de longue durée de fractionner leur revenu, comme les prestataires de régimes de retraite d'entreprise. Les prestations de pensions d'invalidité de longue durée sont habituellement moins élevées que celles des régimes de retraite d'entreprise

normaux. C'est déjà assez difficile d'être invalide sans devoir assumer un fardeau fiscal plus lourd. 2) Les règles des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) ne permettent pas à une personne mariée de diminuer son impôt sur le revenu en utilisant la limite de REER admissible de son conjoint parce que Revenu Canada la considère comme une personne célibataire en ce qui a trait au REER. En ce qui a trait à la récupération de la taxe de vente harmonisée (TVH) et de la taxe sur les produits et services (TPS), Revenu Canada traite les personnes mariées comme des couples et ne rembourse donc rien sur la base du revenu du conjoint. Donc, couple marié, nous sommes évalués à titre de célibataires quand il s'agit d'épargner pour l'avenir et d'obtenir un allègement fiscal maintenant, mais quand il s'agit d'évaluer notre admissibilité aux remboursements, Revenu Canada nous évalue sur la base de notre revenu comme couple même si nous n'avons pas de revenu. Cette pratique semble discriminatoire envers les couples mariés. Le conjoint au revenu le plus élevé d'un couple marié devrait pouvoir utiliser la limite maximale de REER disponible pour les deux personnes!